Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DU 1095 Convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2017 avec le Pavillon de l'Arsenal (4e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le projet en délibération en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'approuver le texte d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2017 conclue avec l'association "Pavillon de l'Arsenal" (4ème) et de l'autoriser à la signer ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5ème Commission,

Délibère :

Article 1 : le projet de convention pluriannuelle d'objectifs portant sur la période 2015-2017 conclue avec l'association "Pavillon de l'Arsenal", dont le texte est joint à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association "Pavillon de l'Arsenal" la convention pluriannuelle d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.